

# TDA règlement 2026

## Règlement Trail et Marche Nordique

### Date et Lieu

La neuvième édition du Trail des Ajaux se déroulera le samedi 26 septembre 2026. Les circuits sont tracés dans les ajaux le long de la Marne et du canal.

Le trail des ajaux comprend 2 épreuves chronométrées: un trail découverte de 14 km et un trail court de 26 km. Le dénivelé est quasiment nul, la particularité des parcours se trouve dans les singles empruntés.

Le départ et l'arrivée ont lieu au **Grand Jard, à Châlons-en-Champagne (51)**. Le départ est fixé à 14H00 pour le 26 km et à 14H30 pour le 14 km.

### Participation aux Trails

L'épreuve est accessible à tous, licenciés ou non. Elle est ouverte aux athlètes nés en 2010 et avant pour le 14 km (à partir de la catégorie cadet). Elle est ouverte aux athlètes nés en 2006 et avant pour le 26 km (à partir de la catégorie espoir). Les classements seront effectués selon les catégories FFA (Masculins & Féminines).

Tous les participants aux épreuves de course à pied doivent être en possession

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée.

Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation

**Attention: Depuis la mise en place du PPS, la présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée**

### Parcours

Deux parcours: une boucle de 14 km également pour la marche nordique et une boucle de 26 km.

### Gestion des Déchets

**Les participants s'engagent à conserver leurs déchets et à ne pas les jeter sur le parcours.**

### Équipement

Les participants veillent à avoir des chaussures et vêtements adaptés aux conditions de temps et du terrain, les pointes sont interdites.

### Assurances

**Responsabilité civile** : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile auprès de la « GMF » en conformité avec la charte des courses sur route.

**Individuelle accident** : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas de vol ou de dommage qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

## Droits d'engagement

**Le montant de l'engagement est fixé à 13 € (+ 3 € le jour de l'épreuve) pour le Trail de 14 km et 18 € (+3 € le jour de l'épreuve) pour le Trail de 26 km.**

Les inscriptions se font en ligne <https://www.ledossard.com/inscription/index.php?id=3688> du vendredi 24 juin 2026 jusqu'au jeudi 24 septembre 2026 inclus, règlement uniquement par carte bancaire,

ou sur place le jour de l'épreuve (droits majorés de 3€ si inscription sur place), règlement possible par carte bancaire, chèque ou espèces.

## Retrait des dossards

Grand Jard (au kiosque), Châlons-en-Champagne.

Retrait des dossards et inscriptions à partir de 12H30 le jour de l'épreuve.

Clôture des inscriptions 30 minutes avant le départ.

## Sécurité

La sécurité routière sur le parcours est assurée par des commissaires de courses désignés par le Club.

## Ravitaillement

Un poste de ravitaillement en eau est prévu sur le parcours 14 km, deux ravitaillements sur le 26 km et un à l'arrivée.

Le Trail des Ajaux se veut une compétition écoresponsable et aucun gobelet ne sera distribué aux postes de ravitaillement, chaque concurrent doit donc prévoir le sien.

## Récompenses

Lot original à tous les arrivants.

Récompense aux trois premiers du scratch féminin et masculin sur les 2 courses.

La remise des récompenses aura lieu à partir de 16H00 au kiosque du Grand Jard.

## Services

Sanitaires, pas de douche

## Droit d'image

Chaque participant autorise les organisateurs de l'événement à utiliser les images sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves sur tous supports dans le monde entier (internet) pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

## Acceptation

Tout concurrent reconnaît du seul fait de sa participation, avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.